



# Les faits marquants 2023

**Edito** ..... p3

**Pôle C** ..... p4

- Le contrôle des trottinettes
- De nombreuses anomalies dans l'utilisation des structures gonflables
- Un non-respect de la réglementation relative aux cosmétiques
- Une action commune avec l'ARS
- Une pratique commerciale trompeuse décelée chez un commerçant de textile
- Le piège de la vente pyramidale
- Les délais de paiement toujours sous surveillance
- Des compteurs de distribution d'eau potable contrôlés
- Fraudes à l'utilisation de compte personnel de formation
- Le pôle C s'investit dans la lutte renforcée contre l'alcoolisme
- L'enquête URGO : une enquête hors normes

**Pôle 2ES** ..... p9

- Validation de la feuille de route annuelle et des résultats concrets pour l'insertion par l'activité économique
- Une dernière et... une première pour l'insertion des publics en situation de handicap
- Création de la 1ère entreprise adaptée de travail temporaire en Outre-Mer
- 3 opérateurs retenus pour le déploiement du contrat d'engagement jeunes en rupture
- Nouvelle étape pour le contrat de filière aéronautique à La Réunion
- Deux territoires labellisés à La Réunion au titre des Territoires d'industrie
- Lancement du programme « ETINcelles » à La Réunion
- Labellisation par l'État de 15 nouveaux pôles territoriaux de coopération économique, dont 2 à La Réunion
- Le Fonds social européen (FSE) communique
- Lancement de la programmation FSE+ à La Réunion
- Comité national de suivi plurifonds
- Une nouvelle instance de dialogue social pour structurer la filière spectacle vivant
- Mise en place de l'action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) dans le secteur du Tourisme
- Le Fonds national de l'emploi – Formation en appui vers la transition écologique, numérique, alimentaire et agricole
- Validation du 7<sup>ème</sup> plan d'action logement et hébergement des personnes défavorisées
- Déploiement de la réforme des attributions de logements sociaux sur ses 2 volets : gestion en flux et cotation
- Quand la maison relais nous ouvre ses portes !
- « Territoire zéro non-recours – TZNR » : candidatures de deux communes de La Réunion retenues
- Contrôle des associations d'aide alimentaire

**Pôle T** ..... P18

- Travail illégal : focus sur les entreprises de rénovation de toitures
- Une compétence reconnue en matière de médiation dans la gestion des conflits
- Les interventions en matière de travail du dimanche
- La protection des droits fondamentaux des salariés : une priorité des contrôles de l'inspection du travail
- La section centrale travail au service des usagers
- La gestion des conseillers du salarié
- Un atelier collaboratif autour du dialogue social et du maintien dans l'emploi
- Santé, sécurité et conditions de travail : les Comités sociaux et économiques au coeur du sujet
- Un recours plus systématique à la procédure de transaction pénale

**MAPS** ..... P22

- La DEETS engagée dans le Duoday
- La DEETS volontaire au dépistage du diabète pour ses agents
- Bibliothèques partagées : ouvrez, découvrez et partagez !
- Le photolangage, un nouvel outil à disposition des encadrants
- La DEETS de La Réunion se dote d'un nouveau règlement intérieur

# Edito



**J**e vous invite à découvrir les nombreux temps forts qui ont rythmé l'année 2023 au sein des services de la DEETS. Cette publication montre encore une fois la diversité de nos actions et témoigne de l'engagement continu des agents.

Les chantiers, nombreux, ont répondu à des impératifs de court et long termes. Les actions de contrôle et de régulation au service des publics les plus fragiles et des acteurs économiques sont essentielles à la construction d'un environnement de confiance favorable à la création de richesses. Le logement, l'accès à l'emploi, l'acquisition de compétences restent des axes majeurs pour une insertion économique et sociale durable.

Les missions de la DEETS sont désormais mieux identifiées et comprises. Notre dynamique partenariale, le rapprochement avec les autres services de l'Etat ou collectivités pour mieux conduire les politiques publiques en prenant en compte les prérogatives de chacun nous permet de faire de la DEETS un acteur essentiel pour répondre aux problématiques économiques et sociales majeures à La Réunion.

Terre d'expérimentation et d'innovation, La Réunion sait mobiliser ses ressources. C'est avec fierté que la DEETS accompagne ces projets créatifs et innovants reconnus à plusieurs reprises au niveau national.

Cette créativité est également portée en interne avec des actions en faveur du collectif interne et de son environnement de travail.

Je suis fière de la richesse des missions accomplies par les quelque 190 agents de la DEETS, des résultats obtenus et heureuse de partager avec vous cette présentation de dossiers particulièrement significatifs de 2023.

Bonne lecture !

**Damienne VERGUIN, directrice**

# Concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie

## Pôle C



### Le contrôle des trottinettes

Deux entreprises commercialisant des trottinettes ont fait l'objet d'une injonction. Celle-ci porte notamment sur un défaut d'information du consommateur sur les restrictions d'utilisation de ces objets sur la voie publique et sur un défaut de marquage.

Pour l'une, un prélèvement a été effectué, dans le cadre du suivi de l'injonction. En fonction des résultats du laboratoire, les infractions à relever sur le procès-verbal pourront être arrêtées de manière précise. Le suivi d'injonction pour la seconde se poursuit.

Suite à des accidents sur la voie publique, la sécurité routière de La Réunion a organisé à deux reprises sur les routes, des contrôles sur ce type d'engins. Ce sujet de sécurité nécessite une surveillance dans la durée.



### De nombreuses anomalies dans l'utilisation des structures gonflables

Suite à l'accident survenu dans le Var et à la demande de Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, des contrôles ont été lancés dans ce secteur.

A l'issue d'une première phase, il a été constaté de nombreuses anomalies qui ont donné lieu à des demandes de corrections aux professionnels.

Face aux enjeux de sécurité, et au regard du nombre élevé de structures utilisées dans le département, il a été adressé dans un premier temps à tous les

professionnels identifiés, un point réglementaire reprenant l'ensemble des obligations en matière de sécurité générale. Et dans un second temps, un communiqué de presse a été diffusé en lien avec une fiche technique accessible sur le site de la DEETS afin d'informer correctement les usagers réunionnais et les professionnels du secteur sur les risques majeurs connus : soulèvement, strangulation, noyade, blessures, choc électrique, choc au sol ou contre un obstacle.



## Un non-respect de la réglementation relative aux cosmétiques .....

Plusieurs mesures de police administrative ont été rédigées à l'encontre des établissements qui ne respectaient absolument pas la réglementation relative aux cosmétiques. Les points suivants ont été relevés : la non déclaration de l'établissement de production ou de reconditionnement à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ; la non déclaration des produits sur le portail européen « CPNP » ; la non détention des dossiers information produit (DIP) ; l'absence, pour les produits importés, de l'identité

de la personne responsable sur le territoire comme prévu par le règlement et enfin la présence d'allégations non justifiées ou allégations de santé. En 2023, un prélèvement de produit cosmétique présenté comme « Bio et naturel » est revenu non conforme et dangereux pour la présence de butylphényl méthylpropional, substance interdite depuis mars 2022. Le produit a été retiré du marché, rappelé et une fiche « rappel conso » a été publiée.



## Une action commune avec l'ARS .....

Une action commune impliquant le pôle C et l'ARS a été conduite au sein d'instituts de beauté. Sur l'avis de l'inspecteur pharmacien le pôle C a repéré plusieurs produits commercialisés s'apparentant à des médicaments « par présentation ». L'enquête se poursuit dans l'Hexagone chez le responsable de la première mise sur le marché.



## Le piège de la vente pyramidale ...

Une plateforme numérique proposait l'adhésion à un réseau, à première vue de conseils financiers, via l'achat de « packs » dont le prix oscillait entre 99 et 2 500 €. À chaque nouvelle adhésion, le « parrain » percevait une certaine somme d'argent. Le chef de file du réseau a été condamné à 10 mois d'emprisonnement avec sursis, 30 000 € d'amende (15 000 € avec sursis) et à la confiscation d'une partie des scellés.



## Une pratique commerciale trompeuse décelée chez un commerçant de textile .....

Une importante société locale vendant en boutique et en ligne, revendiquait une fabrication locale et des produits en coton biologique. Après enquête il s'avère que la fabrication était réalisée en Asie. Les produits en boutique mettaient en avant un coton biologique sur les étiquetages sans justificatif. De même, le site internet mentionnait des tee-shirts composés de 100% coton biologique. Ces produits faisaient également référence au label GOTS basé sur la durabilité du coton alors que la société n'est pas membre de ce label.





## Les délais de paiement

### toujours sous surveillance .....

Le respect des délais de paiement permet d'éviter des difficultés de trésorerie en chaîne pouvant provoquer la disparition prématurée de nombreuses entreprises et particulièrement des plus fragiles d'entre elles. Il constitue donc un enjeu essentiel pour les plus petites entreprises et au bon fonctionnement de l'économie.

A La Réunion, en 2023, une dizaine d'entreprises a fait l'objet d'un contrôle approfondi sur plusieurs secteurs économiques. Les suites mises en œuvre vont de l'avertissement à l'amende. Les contrôles menés par le pôle C jouent un rôle important dans la lutte contre les retards de paiement, en ce qu'ils

dissuadent les entreprises d'y recourir, compte tenu de l'amende encourue (2 000 000 €) et de l'atteinte à leur image liée à la publication de la sanction. Ces contrôles sont d'autant plus nécessaires que les entreprises victimes n'osent généralement pas réclamer des indemnités de retards ou introduire des recours en justice par peur de nuire à leurs relations commerciales.

Selon les chiffres de l'IEDOM, les délais de paiement à La Réunion sont en moyenne supérieurs à ceux de la Métropole mais inférieurs aux autres DOM.



## Des compteurs de distribution

### d'eau potable contrôlés .....

Afin de connaître le parc des compteurs d'eau froide propre, des rencontres ont eu lieu entre le service de la métrologie légale et tous les gestionnaires présents à La Réunion. A cette occasion il leur a été rappelé leurs obligations en matière de conformité concernant les instruments, les contrôles en service et le carnet métrologique.

Des contrôles ont également été réalisés. Il en ressort une importante hétérogénéité en termes de connaissance des obligations et du respect du contrôle en service. Alors que la moyenne nationale est de 9%, le taux moyen de non-conformité est de 28% à La Réunion. Un suivi du traitement de ces non-conformités est programmé en 2024.





## Fraudes à l'utilisation de compte personnel de formation .....

Toute personne dispose dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à son départ à la retraite d'un compte personnel de formation (CPF). Le téléservice « Mon Compte Formation » permet notamment de consulter ses droits à formation, de rechercher une formation professionnelle et de s'inscrire aux sessions proposées par les organismes de formation.

Dans ce contexte, le pôle C de la DEETS a été activé par la DGCCRF dès 2022 pour vérifier la protection économique du consommateur contre les pratiques frauduleuses des organismes inscrits sur la plateforme.

En 2023, en cosaisine avec la gendarmerie, une importante fraude a été constatée avec 111 personnes déjà titulaires du permis de conduire, ayant vu leur compte CPF ponctionné au titre de formation à la conduite. Dans le cadre d'un contrôle, au total ce sont 83 000 € qui ont été

détournés de comptes de parents pour financer le permis de conduire de leurs enfants ou autres membres de la famille.

Ce dossier a fait l'objet d'une condamnation de l'exploitant à 6 mois d'emprisonnement avec sursis, à 83 000 € de dommages-intérêts et à 5 ans d'interdiction de gérer une entreprise.

Dans ce dossier, le service régional de contrôle a notifié une décision de reversement des paiements effectués à la Caisse des dépôts et un doublement du versement de la même somme au Trésor public du fait de l'intention frauduleuse.

Au-delà des contrôles sur pièces et sur place, la véracité des allégations concernant le CPF notamment la mise en avant de formations annoncées comme gratuites et l'utilisation non autorisée de logos a été examinée. Deux dossiers sur plaintes ou dénonciations sont en cours.



## Le pôle C s'investit dans la lutte renforcée contre l'alcoolisme.....

Les agents du Pôle C habilités par le code de la santé publique contrôlent les publicités portant sur les boissons alcoolisées.

Les délits relevés portent essentiellement sur des messages incitatifs à la consommation diffusés particulièrement sur les réseaux sociaux, avec pour support des thématiques autour du sport, de la force, de la virilité, de la séduction, de la convivialité. La présence de publicités sur panneaux d'affichage à proximité des lieux soumis à un périmètre de protection (entre autres les établissements scolaires) a également été constatée.

Ces infractions ont fait l'objet d'audiences spécialisées auprès des tribunaux judiciaires.

6 sociétés ont été condamnées à 86 000 € d'amendes :

- GIE Rhums Réunion condamné à une amende de 15 000 € pour un non-respect de la taille des panneaux publicitaires sur les lieux de vente ;
- SA Brasseries de Bourbon condamnée à une amende de 10 000 € pour un message incitatif à la consommation et taille excessive des panneaux publicitaires ;

- Société Affichage CLG condamnée à une amende de 11 000 € - 11 affiches dans un périmètre inférieur à 200m autour d'un établissement protégé ;
- Société SAG condamnée à une amende de 10 000 € dont 5 000 € avec sursis - 10 affiches dans un périmètre inférieur à 200m autour d'un établissement protégé ;
- GIE Mercurest condamné à une amende de 25 000 € dont 10 000 € avec sursis pour des publicités illicites sur les réseaux sociaux ;
- SA COVINO condamnée à une amende de 15 000 € dont 7 000 € avec sursis – publicité illicite pour une boisson alcoolisée (publicité attaquée auparavant devant le Jury de Déontologie Publicitaire).

Priorité du préfet de La Réunion, le pôle participe également à des actions de formation et de sensibilisation avec la préfecture, les parquets et l'ARS.



## L'enquête URGO : une enquête hors normes.....

Le pôle C de la DEETS de La Réunion est fortement mobilisé depuis 2023, comme tous les services de la DGCCRF, par un dossier hors normes qui concerne les pratiques commerciales du laboratoire pharmaceutique URGO.

Les investigations portent sur des avantages commerciaux d'une valeur de 55 millions d'€ entre 2015 et 2021, octroyés par cet acteur majeur du secteur de la santé en France à des milliers de pharmaciens d'officine. Cette pratique interdite par les dispositions du code de la santé publique, réglementation plus connue sous la désignation de « dispositif anti-cadeaux », est sanctionnée d'une peine d'emprisonnement d'un an, de 75 000 € d'amende ainsi que de peines complémentaires incluant l'interdiction d'exercer. Si l'ensemble des professions de santé est concerné par cette réglementation, le dossier URGO ne concerne que le métier de pharmacien. Les faits ont consisté en une renonciation à des remises contractuelles acquises à la pharmacie sur des produits spécifiques, en échange de quoi des avantages étaient octroyés au pharmacien.

A La Réunion, ces faits étaient d'autant plus graves. La renonciation aux remises renchérisait le prix d'achat des produits, qui constituait la base de remboursement par l'Assurance maladie. Les pharmaciens renonçant aux remises étaient plus remboursés que ceux qui les avaient acceptées et

recevaient des avantages en nature générés par ces remises non perçues (montres, bijoux, champagne, etc.).

120 pharmaciens sont concernés au niveau local. Au cours des auditions réalisées par les agents du pôle C, les praticiens ont été confrontés par les enquêteurs à la liste des avantages qui a été saisie lors des perquisitions réalisées au siège du laboratoire en Bourgogne-Franche-Comté.

Un travail de coopération avec les deux Parquets de Saint-Denis et de Saint-Pierre a été entrepris afin d'apporter une réponse pénale coordonnée. Plus de 20 procédures sont d'ores et déjà transmises. Ce dossier devrait aboutir à la présentation des pharmaciens à la justice dans le cadre de compositions pénales (présentation devant le délégué du Procureur), d'audiences dites de « plaider coupables » (CRPC) ou encore d'audiences collégiales publiques pour les cas avec les montants d'avantages les plus élevés.





# Entreprises, emploi et solidarités

## Pôle 2 ES



### Validation de la feuille de route annuelle et des résultats concrets pour l'Insertion par l'activité économique .....

La feuille de route 2023 de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) a été présentée par le Préfet lors de la réunion du Comité Régional de l'Inclusion dans l'Emploi (CRIE) le 24 mai 2023. Cette présentation est intervenue dans un contexte très différent des années précédentes, avec le passage d'une logique de croissance à une logique de consolidation. La stratégie poursuivie comprenait plusieurs axes : l'accompagnement renforcé des bénéficiaires notamment des publics prioritaires (minimas sociaux, personnes en situation de handicap, détenus...), un appui aux initiatives économiques des structures d'insertion par l'activité économique, notamment des ateliers et chantiers d'insertion (ACI), une harmonisation des stratégies et fonctionnement entre financeurs à travers la tenue d'une réunion des cofinanceurs de l'IAE.

La feuille de route mettait aussi l'accent sur la poursuite du soutien aux structures du secteur marchand en particulier l'accompagnement de l'évolution des ACI vers le modèle d'Entreprise d'Insertion (EI). Cette orientation s'est traduite par la création de deux nouvelles EI : Jades avec Jades Multi Services, intervenant dans les domaines du BTP, du nettoyage, des espaces verts et de la construction métallique et d'An Gren Kouler à l'origine de la création d'Aloe Pei intervenant dans les domaines des aménagements paysagers, de l'entretien des espaces verts, de la création de supports (pots, clôtures...). Celles-ci peuvent désormais se positionner plus facilement sur les clauses sociales des marchés publics et se regrouper comme le fait d'ores et déjà Aloe Pei avec l'EI Le Banian, issue elle aussi d'un ACI.



### Une dernière et... une première pour l'insertion des publics en situation de handicap .....

Le 7 décembre 2023 a eu lieu une journée événement pour présenter le bilan du plan régional pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH) 2020-2023 co-piloté par la DEETS, le FIPHP et l'Agefiph et construire la prochaine feuille de route. Le bilan du précédent plan a été très riche, toutes les actions ont été présentées de façon ludique et participative : l'école inclusive, la charte maintien dans l'emploi, la création d'un GEIQ Handicap, la journée égalité Femme-Homme en situation de

handicap... Cette journée a été festive et musicale avec une remise de trophées aux référents d'actions et pilotes des 5 groupes thématiques et un concert surprise de Kris Haga pour clôturer la journée. Elle a aussi été studieuse puisque les participants ont pu réfléchir et proposer des actions nouvelles pour le plan 2024-2025.

Le mot de la fin pour résumer le PRITH Réunion et cette belle journée : « ENGAGEMENT ! ».



## Création de la 1ère entreprise adaptée de travail temporaire en Outre-Mer .....

C'est une première pour l'ensemble des outre-mer : un arrêté du 3 août 2023 a validé la création d'une entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) à La Réunion. Cette nouvelle structure fait partie des expérimentations ouvertes en 2019. Dénommée «Up Intérim», son activité démarrera en 2024. Créée par deux entreprises adaptées (Ti-Dalons et Sorenet), elle est à la fois une entreprise adaptée et une entreprise de travail temporaire avec comme spécificité de compter 100% de travailleurs handicapés dans son effectif de salariés intérimaires. Cette nouvelle structure vient compléter l'offre de services pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.



Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés



## 3 opérateurs retenus pour le déploiement du contrat d'engagement jeunes en rupture .....

Mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2022, le contrat d'engagement jeune (CEJ) propose aux jeunes éloignés de l'emploi un parcours intensif en vue de leur insertion durable dans l'emploi. Le volet « Jeunes en rupture » s'adresse aux jeunes sans revenu et éloignés des opérateurs de l'emploi, avec des difficultés de logement, de santé, de mobilité ou ceux sortants de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE). Des appels à projets régionaux ont été initiés en 2022. Trois candidatures ont été sélectionnées par le Service insertion dans l'emploi : les Apprentis d'Auteuil Océan Indien, qui cible 90 jeunes sortants de l'ASE dans les bassins Sud et Est, l'association Adesir, sur le bassin Nord pour un objectif de 170 jeunes et le Réseau OTE pour une cible de 180

jeunes rencontrant des problèmes d'addiction, sur le bassin Ouest.

Les actions déployées en 2023 ont permis de repérer plus de 300 jeunes et la contractualisation du CEJ pour 82 jeunes.

En 2023, dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> vague d'appels à projets, deux opérateurs Adesir et Réseau OTE ont bénéficié de financements complémentaires pour permettre le renforcement des actions et/ou prolonger les actions en cours.

Au total, 1,9M€ ont été engagés sur le volet accompagnement professionnel, 381,8K€ sur le volet logement et 64,7K€ sur le volet mobilité.





## Nouvelle étape pour le contrat de filière aéronautique à La Réunion .....

Créée en 2019, l'association AéroTech OI a franchi une nouvelle étape avec la mise en place d'un comité de pilotage du contrat régional de la filière aéronautique et drones. Placé sous la présidence conjointe de la préfecture de La Réunion et du Conseil régional, ce comité de pilotage auquel participe activement le Service Economique de l'Etat en Région de la DEETS, symbolise l'engagement de l'ensemble des partenaires pour poursuivre la structuration et le développement de la filière aéronautique française et européenne dans l'océan Indien. Le contrat de filière apparaît ainsi comme l'aboutissement de la démarche engagée par les comités de filières, et vise à dégager les priorités et les objectifs de la filière à moyen terme, en conformité avec le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Les attentes des acteurs de la filière aéronautique et drones à La Réunion vis-à-vis du contrat de filière reflète une ambition commune de structurer et dynamiser le secteur. Il s'agit de donner un cadre clair et cohérent à la filière, permettant de définir les priorités stratégiques, d'aligner les initiatives et de mobiliser les ressources de manière efficace.

La branche transport aérien est marquée par une grande diversité des activités des entreprises.

Elle est confrontée à des enjeux RH liés à l'évolution des besoins en emplois et compétences.

En 2020, avec le soutien financier de la DEETS (50 000 €) et de l'Akto (15 000 €), une étude prospective régionale a été initiée et les résultats en ont été rendus début 2023.

Le projet Aérocampus OI est directement lié aux résultats de cette étude. D'ici 2030, elle prévoit la création de 1 100 emplois à La Réunion, liés à la progression du trafic et à l'élargissement de la chaîne de valeur.

Les contours de ce projet de « campus des métiers de l'aérien et de l'aéronautique » restent toutefois encore à définir. Si les besoins en recrutement sont aujourd'hui identifiés, les moyens pour parvenir à ces objectifs sont encore à qualifier et chiffrer. Une convention de partenariat a été signée le 10 octobre 2023. Elle liera Aérocampus OI et Aérocampus Aquitaine qui facilitera la mise en place de dispositifs de formation au niveau local et, plus globalement, apportera son savoir-faire quant à la structuration interne de l'outil Aérocampus-OI.



## Deux territoires labellisés à La Réunion au titre des Territoires d'industrie .....

Les deux territoires candidats, CIREST (Communauté intercommunale Réunion Est) et le TCO (Territoire de l'Ouest) ont vu leur labellisation reconduite, pour la période 2023-2027, le 9 novembre 2023 à Chalon-sur-Saône lors de l'assemblée générale des « Territoires d'industrie » à laquelle le Service Economique de l'Etat en Région (SEER) a participé.

Lancé en 2018, « Territoires d'industrie » est un programme national en faveur de la reconquête industrielle par et pour les territoires. Il se caractérise par une méthode partenariale basée sur une animation locale par des binômes élus-industriels, un copilotage Etat-Région, et l'implication des opérateurs de l'Etat (Banque des Territoires, BPI France, ADEME, France travail, Business France, Médiateur des Entreprises). Fort du succès de

la phase I, le programme a été reconduit pour la période 2023-2027, ce qui permettrait de poursuivre et amplifier la dynamique de réindustrialisation.





## Lancement du programme « ETIncelles » à La Réunion .....

Créé en 2023, le programme « ETIncelles » est une initiative de l'État destinée aux petites et moyennes entreprises (PME) qui ont l'ambition et la volonté de devenir des entreprises de taille intermédiaire (ETI). Il a pour objectif d'accompagner les PME de croissance dans leur développement, de les aider à lever les freins administratifs et ainsi maximiser leur potentiel.

Après une phase pilote entamée début 2023 sur une première promotion composée de 50 PME en croissance, le programme ETIncelles est officiellement lancé en novembre 2023 en intégrant 50 nouvelles entreprises. La Réunion a pris pleinement part au dispositif : sur proposition du Service Economique de l'Etat en Région (SEER), la Direction Générale des Entreprises a intégré dans la 2<sup>ème</sup> promotion ETIncelles l'entreprise Flowly, 1<sup>ère</sup> sélectionnée en Outre-mer. Une seconde entreprise réunionnaise, Bourbon Packaging, est également intégrée dans la 3<sup>ème</sup> promotion.

Les PME du programme bénéficient d'un accompagnement personnalisé par un interlocuteur unique au sein du SEER afin de fluidifier au maximum leurs

échanges avec l'ensemble des services de l'État. Le dispositif s'appuie sur un large réseau de correspondants ETIncelles, dans les organismes publics et les principales administrations, qui déploient leur expertise auprès des entreprises du programme et les accompagnent dans la résolution des problématiques qu'elles rencontrent. Enfin, le programme vise au partage d'informations et à la création d'une communauté des PME de croissance par l'organisation de webinaires et événements entre pairs, pour favoriser le partage d'expérience et de bonnes pratiques.



## Labellisation par l'Etat de 15 nouveaux pôles territoriaux de coopération économique, dont 2 à La Réunion .....

Dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt relatif aux « PCTE émergents », à La Réunion la cellule régionale d'animation, à laquelle participe la DEETS, a sélectionné les projets éligibles à ce dispositif et établi un classement.

Ces propositions ont été transmises à la cellule nationale d'animation qui a sélectionné et labellisé 15 lauréats parmi l'ensemble des candidatures reçues de 11 régions différentes dont 2 ultramarines. Les lauréats réunionnais sont Echobat qui vise à soutenir le développement de la filière écoconstruction, et l'association Jades qui a pour objectif de valoriser toutes les ressources locales.

Le budget global alloué aux pôles est de 1,5 M€, soit 100 000 € par PTCE.

Cette nouvelle vague de labellisation porte ainsi le nombre de PTCE à 218 en France, contre 56 il y a deux ans, soit une augmentation de 290%.



## PTCE

Pôles territoriaux  
de coopération économique



## Le Fonds social européen (FSE) communiqué .....

Dans le cadre de la fin de la programmation du Fonds social européen pour la période 2014-2020, le service FSE a piloté une campagne de communication valorisant des projets ayant bénéficié de cofinancements européens. Les porteurs de projet sélectionnés, l'Association Laïque pour l'Éducation, la Formation, la Prévention et l'Autonomie (l'ALEFPA), l'Association Actions et Coordinations Culturelles, Éducatives et Sportives (ACCES) et l'Office National des Forêts (ONF) ont pu valoriser leurs actions au travers de vidéos. L'équipe de tournage s'est déplacée dans les différentes structures afin de recueillir les témoignages de leurs représentants, du personnel et des bénéficiaires finaux. Ces vidéos seront visibles sur le site internet fse.re et sur les réseaux des porteurs de projet.




## Lancement de la programmation FSE+ à La Réunion..

Dans le cadre de la nouvelle programmation FSE+ volet déconcentré Etat 2021-2027, le 1er Comité Régional de Programmation Etat (CRPE) s'est réuni le 5 mai 2023. Ce volet représente à La Réunion une enveloppe de 254 960 219 € en faveur des politiques d'insertion, de formation et d'emploi des jeunes. La tenue de ce comité a permis de valider les règles de gestion du programme ainsi que la programmation des premières opérations issues des premiers appels à projets. Sur les deux projets présentés par le service instructeur, les membres du CRPE ont émis un avis favorable pour l'opération de Chancegal qui vise à augmenter le nombre de femmes accédant à un emploi. Suite à ce comité, la convention de l'opération portée par Chancegal a été signée par le préfet le 8 mai 2023. Cet événement marque le début du Programme national (PN) FSE+ et confirme l'engagement de l'Union européenne et de la France en faveur de l'emploi et de l'inclusion sociale à La Réunion. Chancegal est la première association à bénéficier d'une subvention FSE+ dans le cadre de la programmation nationale 2021-2027 à La Réunion. Créée en 2001, cette agence se donne pour mission de réduire les discriminations et les traitements différenciés fondés sur le sexe, de contrer les stéréotypes liés au genre, à la fois sur le marché du travail, dans l'éducation et dans la formation. Enfin, par ces actions elle contribue à la conciliation entre la vie professionnelle et privée pour toutes et tous.



## Comité national de suivi plurifonds .....

Le comité national de suivi plurifonds s'est déroulé le mardi 19 décembre 2023 à l'hôtel de Région, sous la coprésidence du Préfet, du Président du Conseil Départemental et du représentant de la Présidente du Conseil régional.

Cette réunion a permis de présenter aux membres de la commission européenne ainsi qu'au partenariat la progression satisfaisante du programme opérationnel 2014-2020 avec un taux

d'exécution de 77% (le plus important des régions ultrapériphériques). Elle a également démontré l'excellente dynamique de démarrage du volet déconcentré Etat du FSE+ avec une programmation de 61M€ d'euros permettant d'atteindre la réserve de performance avec une année d'avance.



## Une nouvelle instance de dialogue social pour structurer la filière spectacle vivant .....

Prévu dans l'accord-cadre régional pour le développement des emplois et des compétences dans le secteur du spectacle vivant, la structuration de la branche a été renforcée avec la mise en place en novembre 2023 du Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS) de La Réunion.

Cette instance de dialogue social pour le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma rassemble l'État, les collectivités territoriales, les partenaires sociaux et les acteurs culturels. La coprésidence du COREPS est assurée par la Direction des Affaires Culturelles (DAC) et la Région. La DEETS, déjà membre de droit du Comité de pilotage de l'accord-cadre, ainsi que des comités de pilotage thématiques du COREPS, est également membre de droit de l'instance. Elle apporte son expertise sur de nombreuses thématiques qui y sont débattues :

emploi, formation, santé, sécurité et conditions de travail, dans le champ du spectacle vivant et de l'audiovisuel.



## Mise en place de l'action de développement de l'emploi et des compétences (ADEC) dans le secteur du Tourisme .....

En 2023, la DEETS a réuni le Conseil régional, AKTO, AFDAS, Carif-Oref et les acteurs de la filière Tourisme afin d'échanger sur les besoins d'accompagnement face aux tensions structurelles de recrutement. Le périmètre sectoriel de la démarche a été défini. Il comprend notamment les secteurs suivants : hôtels-café-restaurants, offices de tourisme, sport-loisirs, culture.

Une enquête 'flash' réalisée au 4<sup>ème</sup> trimestre 2023 a fait émerger plusieurs priorités de travail dont la formation. Les travaux mettent en évidence la nécessité d'innovation et d'expérimentation, par exemple sur des formations bi-qualifiantes ou sur la mise en place d'« open badges », à même de créer des « passeports de compétence » construits pour et par les professionnels du territoire.

Une action urgente a également émergé concernant la communication à construire pour valoriser les métiers et les emplois de la filière.

Les acteurs mobilisés sur le projet collectif s'accordent également à souligner l'importance de

prendre en compte dans les actions de valorisation de la filière tourisme, les démarches de labellisation écologiques (ex. Eco vert, Ecolabel...) qui contribuent pleinement à la transition écologique. La Réunion est le premier territoire ultramarin, et le deuxième sur le plan national, qui comptabilise le plus d'établissements touristiques éco-labellisés.

A la suite de ces travaux, la DEETS prépare une contractualisation prévue en 2024. Un plan d'actions construit en lien avec les acteurs économiques et leurs représentants (organisations patronales, salariales, professionnelles) permettra de répondre aux besoins du territoire en termes d'attractivité, recrutement, innovation sociale. La DEETS prolongera son accompagnement en cofinçant la suite de la démarche aux côtés des autres financeurs potentiels : Conseil régional, France travail, OPCO, entreprises et autres partenaires (CCI...).



## Des contrats d'études prospectives pour le BTP et l'Economie Sociale et Solidaire.....

En 2023, la DEETS a contribué, par un cofinancement à hauteur de 50%, à la réalisation de deux études prospectives sur les besoins en emplois et compétences. L'une dans le BTP est portée par l'opérateur de compétences Constructys, et l'autre dans le champ de l'économie sociale et solidaire, par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire (CRESS). Ces études vont permettre à ces filières de préparer les entreprises et leurs salariés aux métiers de demain et au défi des transitions écologique et numérique. Dans le contexte insulaire réunionnais des plans d'actions seront mis en œuvre en répondant de manière adaptée aux besoins du territoire.

Outre la DEETS et les porteurs de projets, cette démarche collaborative intègre les partenaires institutionnels dont la Région qui contractualise avec ces filières à enjeux pour le territoire, France travail, les opérateurs de compétences, les organisations patronales et salariales, et les fédérations professionnelles.



## Le Fonds national de l'emploi – Formation en appui à la transition écologique, numérique, alimentaire et agricole

L'instruction du 21 avril 2023 a réorienté le FNE-Formation sur le financement de formations permettant d'accompagner les transitions écologique, alimentaire et numérique, afin d'adapter les compétences des salariés aux enjeux de ces transitions. Elle a prévu également un ciblage prioritaire au bénéfice des formations favorisant le maintien dans l'emploi et l'employabilité des seniors. L'instruction a précisé le rôle de la DEETS en lien étroit avec les opérateurs de compétences.

Sur le territoire réunionnais, le FNE-formation a bénéficié en 2023 à 4 286 stagiaires, répartis entre 234 entreprises ayant engagé des actions de formation, pour un volume horaire total de 174 339 heures et un engagement financier de l'Etat de 2 M€. L'appui à la transition numérique reste un axe majeur et a concentré 58% du financement Etat (contre 51% au niveau national) tandis que la transition écologique a mobilisé 30% du financement Etat (contre 33% au niveau national).



## Validation du 7<sup>ème</sup> « Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des publics défavorisés ».....

Validé par le préfet le 20 octobre 2023, le plan d'action logement et hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) est un ensemble de mesures destinées à permettre aux personnes ou familles en difficultés à accéder à un logement décent et indépendant, ou à s'y maintenir. Les mesures du plan doivent aussi leur permettre de bénéficier d'un accompagnement correspondant à leur situation personnelle.

Ce 7<sup>e</sup> plan quinquennal qui comprend 12 actions majeures associe désormais 15 des partenaires intervenants pour et auprès des publics les plus vulnérables afin de développer des projets concrets et ciblés sur les enjeux du territoire réunionnais.

La DEETS et la DEAL sont les deux services de l'Etat copilotes auprès du Département de La Réunion pour déployer ce plan d'ici à 2027.

Ce plan est issu des travaux conduits en fin d'année 2022 avec l'appui de l'ADIL, animatrice du

plan. Il s'appuie prioritairement sur les politiques publiques de lutte contre le sans-abrisme et le mal-logement.

Des actions plus spécifiques, dédiées au public jeunes et aux aînés, y ont été ajoutées afin de répondre aux enjeux de plus en plus prégnants pour le logement de ces publics sur le territoire réunionnais.

Une communication sur ce 7<sup>ème</sup> plan, organisée et financée par la DEETS, a été lancée le 6 octobre 2023 sous forme d'une table ronde au sein de la nouvelle maison relais de Bras-Panon, en présence de la sous-préfète à la cohésion sociale et à la jeunesse et du sous-préfet de Saint-Benoît, du maire de la commune et vice-président du Conseil départemental.



## Déploiement de la réforme des attributions de logements sociaux sur ses 2 volets : gestion en flux et cotation .....

Les attributions de logements sociaux ont fait l'objet depuis la loi ALUR 2014, de plusieurs évolutions. En 2023 ont été déployées deux nouvelles dispositions majeures : la cotation de la demande de logement et la gestion en flux des attributions.

La cotation permet de catégoriser au sein de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) la demande à partir de critères objectifs assortis d'une pondération, dans le respect des priorités légales, en attribuant une note d'ensemble. Elle constitue une aide à la décision à la commission d'attribution, qui reste souveraine.

La gestion en flux met fin aux rigidités liées à la gestion en stock des droits de réservation. En supprimant le lien physique entre un logement et le droit de réservation qui lui était attaché, elle permet de mobiliser tout logement du parc à tout réservataire. Cela permet d'apporter un logement correspondant mieux au profil du demandeur et globalement, de faire évoluer la politique de peuplement d'une résidence.

Au regard des enjeux et du contexte, les services du pôle 2ES ont piloté cette réforme importante en mobilisant les bailleurs sociaux, les EPCI et les

différents partenaires pour conduire à bonne fin les travaux.

A fin 2023, suite à plusieurs travaux techniques et à une forte mobilisation des différents acteurs, les 5 EPCI avaient validé une grille de cotation insérée au sein de leur plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID). Chaque EPCI dispose ainsi de son document cadre validé, conforme aux dispositions légales et aux attendus de l'Etat au plan local.

Concernant la gestion en flux, l'essentiel des conventions a été signé au niveau des réservataires à vocation départementale (Département, Région, Caf, Action Logement et Etat) ; celles des collectivités locales, bien que validées étaient encore pour une large part en cours de signature à la fin décembre 2023.

Les 7 conventions entre les bailleurs sociaux et l'Etat ont été signées en fin d'année. Elles permettent des modalités de gestion plus précises des publics prioritaires suivis par la DEETS et réaffirment la priorisation des bénéficiaires du Droit Au Logement Opposable (DALO) et autres publics prioritaires identifiés par l'Etat à travers la labellisation au titre du PDALHPD.



## Quand la maison relais nous ouvre ses portes ! .....

Vendredi 6 octobre 2023 s'est tenue une table-ronde à la maison relais de Bras-Panon. A cette occasion, Christine Torres, sous-préfète en charge de la cohésion sociale et de la jeunesse et Jeannick Atchapa, maire de Bras-Panon, vice-président du Conseil départemental en charge de l'habitat, ont présenté le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) auquel le service de la rue au logement de la DEETS a grandement contribué. La maison relais est un logement, autonome et durable, qui permet au résident de renouer, progressivement et à son rythme, avec l'usage d'un bien privatif. La maison-relais est une solution de logement-foyer occupé au titre de résidence principale, pour laquelle l'occupant est redevable d'un loyer. Cette matinée a été l'occasion également de recueillir les témoignages émouvants de trois résidents-locataires présents pour illustrer

leurs parcours souvent chaotiques, leur arrivée dans cette structure et leur détermination à s'en sortir, grâce au soutien sans faille des hôtes-travailleurs sociaux présents dans chaque maison relais.







## « Territoire zéro non-recours – TZNR » : candidatures de deux communes de La Réunion retenues .....

Dans le cadre de l'expérimentation « territoire zéro non-recours – TZNR » et suite à l'appel à projets de mars 2023, la liste des territoires lauréats a été dévoilée le 6 juillet 2023. Les candidatures de deux communes de La Réunion ont été retenues.

Cette expérimentation vise la lutte contre le non-recours aux droits sociaux, qui se définit comme toute situation où une personne bien qu'éligible ne bénéficie pas des aides et prestations légales (minima sociaux, prime d'activité, prestations familiales, complémentaire santé solidaire, aides au logement, chèques énergie...) et les aides et prestations extralégales versées notamment par les collectivités territoriales ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) au titre de leurs compétences d'insertion ou d'action sociale.

Dans une première vague de déploiement sur la fin d'année 2023, le projet de la municipalité de Saint-Louis « territoire 100 % activation des droits

sociaux » a été conventionné pour une durée de 3 ans à hauteur de 600 000 €. La mise en œuvre de ce projet a pour objectif de renforcer les démarches d'aller vers et le développement de solutions numériques novatrices couplé à une dynamique portée par le CCAS.

La 2<sup>ème</sup> vague de déploiement est prévue en 2024 et concernera le projet de la commune de Sainte-Rose.

Mobilisé sur cette expérimentation, le service protection des publics vulnérables et solidarités, référent local pour la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS), apporte son soutien aux porteurs de projet et participe aux travaux de la communauté apprenante nationale.



## Contrôle des associations d'aide alimentaire .....

L'aide alimentaire fait partie intégrante des dispositifs d'accompagnement des personnes en difficulté. Elle a pour objet la fourniture de denrées alimentaires aux personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Cette aide est assortie de la proposition d'un accompagnement. Cet accompagnement repose sur une démarche volontaire et s'inscrit dans une relation individualisée limitée dans le temps et formalisée souvent par un projet afin de favoriser, non seulement le retour à l'autonomie des personnes aidées, mais en les rendant surtout acteurs de leur propre vie.

En 2023, 13 associations habilitées à distribuer des denrées alimentaires à La Réunion ont été contrôlées. Deux ont fait l'objet de mise en demeure du fait notamment d'un manque d'hygiène général, de date limite de consommation non respectée et d'absence de produits répertoriés et comptabilisés dans le circuit de distribution. Une autre s'est vu refuser son renouvellement d'habilitation, suite à un contrôle inopiné de nos services, pour non-respect de la réglementation des règles d'hygiène et de sécurité alimentaire. Concernant l'accompagnement social, les constats montrent une très grande disparité sur le territoire.

Les contrôles vont se poursuivre cette année, afin de s'assurer que les opérateurs respectent la réglementation en vigueur, garantissent la meilleure organisation possible de leur activité tout en assurant l'accompagnement social des bénéficiaires.



# Relations du travail et dialogue social

## Pôle T



### Travail illégal : focus sur les entreprises de rénovation de toitures.....

Suite à plusieurs signalements relatifs à des entreprises de rénovation de toiture, intervenant durant l'été austral, en dehors de tout cadre légal, une action a été menée par l'inspection du travail. Le contrôle s'est avéré difficile à mettre en place, au regard de l'intervention ponctuelle des professionnels et de l'absence de siège de l'entreprise à La Réunion. Aussi, le 4 mai 2023, un contrôle a été réalisé lors du Salon de la maison : 9 entreprises ont été contrôlées et 14 personnes interrogées.

À cette occasion, d'autres services ont été mobilisés pour des enquêtes complémentaires :

- le Pôle C, sur les problèmes de facturation (par exemple une facture, deux SIRET) et de démarches commerciales agressives auprès des clients ;
- l'URSSAF et la brigade de contrôle et de recherche (BCR) des services fiscaux, sur le paiement de cotisations sociales par ces entreprises et la

déclaration des chiffres d'affaires aux impôts.

Les recherches complémentaires sur les réseaux sociaux, sur les mouvements bancaires et un contrôle sur un chantier ont permis de dresser 3 procès-verbaux : 1 pour dissimulation d'emploi salarié et 2 pour dissimulation partielle d'activité (par sous-déclaration ou absence de déclaration du chiffre d'affaires).

Le secteur est loin d'être assaini au vu de l'ampleur des fraudes. Les services continuent leur mobilisation, qui doit sans cesse s'adapter aux stratégies de contournement développées par les entreprises ; depuis 2023, certaines sont par exemple immatriculées à La Réunion mais sans gérant sur le territoire.



### Une compétence reconnue en matière de médiation dans la gestion des conflits.....

À La Réunion, les entreprises et partenaires sociaux font régulièrement appel aux services du Pôle Travail pour débloquer des situations conflictuelles persistantes. Les services disposent d'une compétence reconnue en matière de médiation du fait des sollicitations fréquentes.

En 2023, 3 réunions de la commission de conciliation (collecte des déchets, BTP) se sont tenues. On compte également pas moins de 6 interventions en pré-médiation ou médiation des inspecteurs ou du Pôle (crèche, centrale électrique, organismes de formation par exemple).

La médiation la plus significative liée au secteur du transport de voyageurs a nécessité 7 réunions de médiation. Une collaboration avec d'autres services de la DEETS, notamment le service en

charge de l'anticipation et de l'accompagnement des « Mutations économiques », a été nécessaire dans la mesure où les revendications étaient liées à la mise en place d'une restructuration de l'entreprise et d'un plan de sauvegarde de l'emploi.





## Les interventions en matière de travail du dimanche

L'action collective d'ampleur portant sur l'emploi de salariés et l'ouverture le dimanche dans le secteur du commerce alimentaire et non alimentaire a conduit à 44 procès-verbaux avec proposition de transactions. 28 d'entre elles ont été acceptées par les entreprises contrôlées et homologuées par les Parquets. 21 entreprises ont d'ores et déjà rempli leurs engagements (paiement de l'amende et fermeture le dimanche).

Les entreprises ayant refusé la transaction ou n'ayant pas répondu sont poursuivies par les Parquets de Saint-Denis et Saint-Pierre en vue d'être sanctionnées par les tribunaux.

Par ailleurs, le cycle des négociations relatif au travail du dimanche s'est poursuivi en 2023. 3 réunions se sont tenues avec les partenaires sociaux. Toutefois, aucun accord n'a pu être trouvé.

Le MEDEF a donc saisi le Préfet d'une demande d'abrogation de l'arrêté préfectoral n°2.181

SG/AE/3 du 19 octobre 1966, relatif au repos hebdomadaire dans les commerces de détail de produits alimentaires. Une consultation des entreprises entrant dans le champ d'application de l'arrêté a été réalisée afin de recueillir leur avis sur l'abrogation dudit texte. Aucune majorité des membres de la profession ne s'étant dégagée, le Préfet a refusé l'abrogation.

Par conséquent, le texte continue à produire ses effets en termes de fermeture et d'emploi de salariés.

Enfin, l'année 2023 a connu une situation rare des réveillons de Noël et jour de l'an tombant un dimanche ce qui a conduit à instruire plus de 200 dossiers.



## La section centrale travail au service des usagers

16 162 demandes de renseignements ont été traitées en 2023 au bénéfice des usagers en matière de droit du travail (soit une augmentation de 12% par rapport à 2022).

Le thème majeur de demande de renseignements reste le contrat de travail, notamment les règles liées à l'embauche et à la rupture du contrat de travail, ainsi que les questions de salaires.

8,9% des demandes ont été orientées vers le conseil de prud'hommes.

En 2023, la commission des enfants du spectacle s'est réunie à 9 reprises pour statuer sur les demandes suivantes : 5 autorisations d'embauches pour des courts métrages de cinéma, une pour une série TV, une pour une pièce de théâtre et 2 demandes de renouvellement d'agrément d'agences de mannequins.

Au total, la commission a autorisé l'embauche de 59 mineurs de moins de 16 ans (dont 44 figurants).





## La gestion des conseillers du salarié .....



Le Pôle travail est chargé de l'élaboration et mise à jour de la liste des conseillers du salarié. Ceux-ci assistent et conseillent tout salarié, lors de l'entretien préalable à un éventuel licenciement, dans une entreprise dépourvue de représentants du personnel.

Le Pôle gère également les remboursements aux conseillers des frais engagés pour l'exercice de leurs missions, ou aux employeurs des salaires maintenus. En 2023, 61 demandes de remboursement ont été traitées, pour un montant d'environ 6 000 €.

## Un atelier collaboratif autour du dialogue social et du maintien dans l'emploi .....

Le 28 novembre 2023, s'est tenu un atelier collaboratif autour du dialogue social et du maintien dans l'emploi. Le temps d'une matinée, les partenaires sociaux, ainsi que des partenaires de la prévention (CGSS, ARACT, AGEFIPH) ont échangé hors du cadre d'instances réglementaires particulières. L'objectif était de définir une vision commune du dialogue social et de trouver des pistes d'amélioration. Les échanges ont été fructueux. Les participants ont pu poser leurs attentes réciproques en la matière. Des axes de travail ont été évoqués, tels que la cartographie et l'articulation des instances pour une meilleure efficacité, disposer d'un agenda social. Les éléments recueillis permettront d'alimenter un plan d'action pour l'année à venir.





## Santé, sécurité et conditions de travail : les Comités sociaux et économiques au cœur du sujet.....

La question de la prise en charge des sujets de santé, sécurité et conditions de travail par les Comités sociaux et économiques (CSE) constitue une des priorités exprimées par le Conseil d'orientation régional des conditions de travail (CROCT), qui a confié au Comité régional de prévention et de santé au travail (CRPST) et à la DEETS la réalisation d'une étude sur le sujet.

Un questionnaire a été finalisé par le pôle T en lien avec le CRPST et a été validé lors de la réunion du CROCT du 15 novembre 2023.

Le questionnaire s'adresse aux employeurs et secrétaires des CSE des entreprises de 50 salariés et plus soit environ 300 sur l'île. Il couvre plusieurs thématiques : information/consultation, enquêtes et inspections, réunions de l'instance ainsi que la commission santé, sécurité et conditions de travail. D'autre part, l'animation du réseau des CSE par

les partenaires de la prévention s'est développée avec trois réunions d'échanges tenues en 2023. La dernière, en date du 29 septembre 2023, a permis à une trentaine de membres de CSE de traiter du sujet des RPS sous formes d'apports théoriques et pratiques et de débats. Cette présentation a été faite par une inspectrice du travail intervenant de manière récurrente sur le sujet, des référents RPS de la CGSS et de l'ARACT. Une deuxième séance est envisagée pour approfondir le sujet notamment sur le rôle du CSE.

L'action à destination des CSE sera poursuivie en 2024 après une nouvelle campagne auprès des organisations syndicales, relais principal permettant d'atteindre les représentants aux CSE.



## Un recours plus systématique à la procédure de transaction pénale .....

Depuis 2016, les services de l'inspection du travail peuvent, sous réserve de l'accord du Procureur de la République, établir une transaction pénale. Cette procédure permet de proposer à l'auteur de l'infraction d'éviter l'audience devant une juridiction et a pour effet :

- la reconnaissance de l'infraction par son auteur ;
- la mise à la charge de celui-ci d'une amende transactionnelle, et, s'il y a lieu, l'exécution d'obligations individualisées ;
- l'extinction de l'action publique.

A La Réunion, la procédure de transaction pénale a été mobilisée dans le cadre de l'action collective de contrôle « Travail du dimanche ». Le système d'inspection du travail de La Réunion a élargi son champ d'action sur d'autres domaines d'infractions en 2023 notamment en matière de durée du travail,

rémunération ou santé et sécurité au travail.

Cette nouvelle forme de répression pénale offre de nombreux bénéfices pour l'effectivité des contrôles de l'inspection du travail :

- répondre plus rapidement à l'infraction commise et réduire l'encombrement judiciaire ;
- adapter les peines à la situation et avoir une action pédagogique en imposant des obligations en lien avec les infractions commises (achat de matériel, formation, remise en état) ;
- investir des champs du droit du travail pour lesquels l'activité pénale était faible ;
- concentrer l'activité judiciaire sur les affaires complexes ou particulièrement graves (travail illégal, fraudes, accidents du travail graves ou mortels).

# Mission d'appui et de pilotage stratégique

## MAPS



### La DEETS

#### engagée dans le DuoDay .....

Le DuoDay, organisé chaque année fin novembre, est une opération qui vise à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap sur le marché du travail. Cette action a pour objectif de surmonter les obstacles qui empêchent souvent les candidats d'accéder à un emploi en facilitant leur immersion en milieu professionnel.

Le 23 novembre 2023, la DEETS a répondu à l'appel à candidature pour la sixième édition, coordonnée par la référente handicap. Sur 3 agents volontaires 2 ont pu former des duos en partageant leur journée de travail avec des personnes en situation de handicap.

Cette journée a permis de casser sans aucun doute des stéréotypes et des idées préconçues tant de la part des agents que des jeunes femmes accueillies, grâce à un enrichissement mutuel. Cette insertion

dans le monde professionnel leur a permis une mise en confiance et une nouvelle motivation pour se projeter dans l'avenir. Les échanges ont été enrichissants tant pour les services que pour les personnes accueillies.



### La DEETS volontaire

#### au dépistage du diabète pour ses agents .....

Face à l'importance de la lutte contre cette maladie à La Réunion, l'Union régime obligatoire prévention santé (UROPS), mandatée par le ministère de la Transformation et de la Fonction Publique, a organisé une campagne gratuite à destination des agents de la Fonction Publique, coordonnée localement par la PFRH.

La DEETS a ouvert ses portes pour accueillir les agents de la DAAF, de la DEAL, du SGC et de la Préfecture exerçant dans le Sud de l'île et souhaitant bénéficier de cette prévention.

La mission d'appui au pilotage stratégique (MAPS) a adapté le tiers-lieu « Rebecca » pour les dépistages et les consultations diététiques. Le dépistage a eu lieu le 15 novembre, au lendemain de la Journée Mondiale du Diabète, et comprenait des tests de glycémie, de cholestérol et de tension artérielle, et des ateliers de sensibilisation animés par une diététicienne.

Les résultats ont été communiqués de manière confidentielle aux agents, suivis d'un questionnaire de satisfaction anonyme.



22 agents ont été dépistés sur 23 créneaux proposés soit un taux de complétude de 95,65 %, 66,7 % d'entre eux indiquant l'utilité du dépistage comme très utile !



## Bibliothèques partagées : ouvrez, découvrez et partagez ! .....

La mise en place de boîtes à livres éco'solidaires sur les sites République, Leclerc, De Gaulle et de Saint-Pierre s'est concrétisée au cours de la semaine de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT), du 19 au 23 juin 2023.

Ces espaces d'échanges et de dons sont destinés à offrir une seconde vie aux livres ou magazines et de renforcer les échanges (et conseils...) entre collègues. C'est tout simple et c'est gratuit !

Cette pratique déjà présente sur le site du pôle C (Bois de Nèfles) a suscité l'adhésion lors des

échanges à l'occasion de l'accompagnement du fonds interministériel de l'amélioration des conditions de travail (FIACT).

Dans ces boîtes, les agents peuvent prendre gratuitement un livre qui les intéresse, le lire, le redéposer ou le garder, et y déposer leurs propres livres (BD, polar, roman, magazine...). En bonus, ils peuvent partager leurs coups de cœur, leurs impressions en laissant un petit mot à l'intérieur du livre s'ils le souhaitent.



## Le photolangage, un nouvel outil à disposition des encadrants.....

Dans la poursuite de l'accompagnement à la fonction managériale, initié dans le cadre du fonds interministériel de l'amélioration des conditions de travail (FIACT), un kit photolangage a été mis à disposition de tous les sites de la DEETS. Cette nouvelle méthode a pour objectif principal de faciliter la prise de parole des participants lorsqu'ils s'expriment en groupe au moyen de photos.

Afin que chacun puisse se l'approprier et en découvrir toutes les utilisations, un atelier d'initiation a

été proposé au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023. Entièrement animé en pédagogie active, il a été proposé en deux phases : une phase de présentation, puis d'expérimentation des photolangages et d'acquisition de la méthode. Plusieurs utilisations de l'outil ont été abordées. 12 agents étaient présents sur les 15 places disponibles !



## La DEETS de La Réunion se dote d'un nouveau règlement intérieur .....

Ce nouveau règlement intérieur harmonise et actualise les dispositions applicables à l'ensemble des agents de la DEETS qui jusqu'alors relevaient de règlements intérieurs de l'ex-direction de la jeunesse (DJSCS) et de l'ex-direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation et du travail (DIECCTE).

Le secrétariat général commun (SGC) de La Réunion a rédigé le règlement intérieur de la DEETS en s'inspirant également de ceux d'autres services déconcentrés de l'Etat au niveau local et de directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de l'Hexagone. Il a en outre apporté un appui technique au comité de direction de la DEETS.

Les représentants du personnel et les cadres de la DEETS ont contribué à l'élaboration du règlement

intérieur, formulant des propositions dans le cadre de réunions qui se sont tenues entre avril 2022 et avril 2023.

Le règlement intérieur a été validé le 24 octobre 2023 par la directrice de la DEETS et porté à la connaissance des agents avant son entrée en vigueur.





Direction  
de l'Économie,  
de l'Emploi,  
du Travail et des Solidarités  
de La Réunion

**DE LA REUNION**

### **Nous contacter**

**Par mail :**

974.direction@deets.gouv.fr

**Par téléphone :**

0262 94 07 07

**Par courrier :**

112 rue de la République  
97400 Saint-Denis

Retrouver la DEETS sur :

[www.reunion.deets.gouv.fr](http://www.reunion.deets.gouv.fr)

**Les faits  
marquants  
2023**